

Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Assurance pour les soins complémentaires (SCAMJU)

Assurance pour les soins complémentaires (SCGA01)

Votre couverture actuelle

Nouvelle couverture proposée

Prestations:

Le catalogue des prestations de l'assurance des soins complémentaires est identique entre les deux sociétés.
Cependant, des différences au niveau de la prise en charge de certaines prestations existent.
Une énumération non-exhaustive est présentée ci-dessous:

Médicaments limités et hors liste

SC, niveau 3:

90%, max. Fr. 1000.-/année civile

SC, niveau 4:

90%, max. Fr. 1200.-/année civile

SC, niveau 3:

90%, sans limitation

SC, niveau 4:

90%, sans limitation

Frais de transport

SC, niveau 3:

80%, max. Fr. 2000.-/année civile

SC, niveau 4:

80%, max. Fr. 2500.-/année civile

SC, niveau 3:

80%, max. Fr. 2500.-/année civile

SC, niveau 4:

80%, max. Fr. 5000.-/année civile

Lunettes et verres de contact

SC, niveau 1:

50%, max. Fr. 300.-/année civile

SC, niveau 2:

60%, max. Fr. 400.-/année civile

SC, niveau 3:

70%, max. Fr. 500.-/année civile

SC, niveau 4:

80%, max. Fr. 600.-/année civile

SC, niveau 1:

Pas de prestation

SC, niveau 2:

Fr. 100.-/tous les 3 ans

SC, niveau 3:

Fr. 150.-/tous les 3 ans

SC, niveau 4:

Fr. 200.-/tous les 3 ans

Moyens auxiliaires

SC, niveau 1:

Fr. 200.-/année civile

SC, niveau 2:

Fr. 300.-/année civile

SC, niveau 3:

Fr. 400.-/année civile

SC, niveau 4:

Fr. 500.-/année civile

SC, niveau 1:

90%, max. Fr. 200.-/année civile

SC, niveau 2:

90%, max. Fr. 300.-/année civile

SC, niveau 3:

90%, max. Fr. 1000.-/année civile

SC, niveau 4:

90%, max. Fr. 1500.-/année civile

Médecines douces

SC, niveau 1*:

50%, max. Fr. 500.-/année civile

SC, niveau 2:

80%, max. Fr. 2000.-/année civile

SC, niveau 3:

80%, max, Fr. 3000.-/année civile

SC, niveau 4:

80%, max. Fr. 4000.-/année civile

* seulement ostéopathie, acupuncture, homéopathie, électroacupuncture et sophrologie

SC, niveau 1*:

Fr. 70.-/séance, max. Fr. 500.-/année civile

SC, niveau 2:

Fr. 70.-/séance, max. Fr. 2000.-/année civile

SC, niveau 3:

Fr. 70.-/séance, max. Fr. 3000.-/année civile

SC, niveau 4:

Fr. 70.-/séance, max. Fr. 4000.-/année civile

* seulement ostéopathie, acupuncture, homéopathie, électroacupuncture et sophrologie
